

Rentrée scolaire 2009

Lundi 31 août 2009

Hôtel de Rochechouart

DOSSIER DE PRESSE

Conférence de Presse : Rentrée scolaire 2009

Hôtel de Rochechouart

31 août 2009

Sommaire

▪ L'ECOLE PRIMAIRE

Un nouvel élan pour l'école maternelle

Aide personnalisée

L'organisation du temps scolaire

Evaluations de CE1 et CM2 à l'école primaire en français et en mathématiques

Stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires à l'école élémentaire

▪ LE COLLEGE

De nouveaux programmes mis en œuvre au collège

Généralisation de l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences

Généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations

L'accompagnement éducatif

▪ LE LYCEE

Rénovation de la voie professionnelle

Label « lycée des métiers »

- **TOUT AU LONG DE LA SCOLARITE**

Dispositif de prévention contre la grippe A/H1N1

Lutte contre les discriminations

Aider les élèves à prendre en charge leur santé

Agir contre la violence

Généralisation de l'enseignement de l'histoire des arts

Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle

Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation

Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Offre d'internat

Dynamique « Espoir Banlieues »

- **LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES**

Améliorer la scolarisation des élèves handicapés

L'accompagnement des élèves handicapés : formation et avenir

Formation des enseignants spécialisés

- **LA REFORME DU RECRUTEMENT ET DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS**

- **LES CHIFFRES CLES DE L'EDUCATION NATIONALE**

L'ECOLE PRIMAIRE

Un nouvel élan pour l'école maternelle

Le ministre a annoncé des mesures destinées à donner un nouvel élan à l'école maternelle afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans la construction de la personnalité des enfants et dans l'acquisition de savoirs et de compétences qui se poursuivront à l'école élémentaire.

Parmi ces mesures figurent un plan de formation des enseignants concernés.

Cette nouvelle dynamique doit permettre à l'école maternelle de jouer pleinement son rôle de lutte contre les inégalités sociales en favorisant le développement du jeune enfant, en préparant tous les élèves à la scolarité élémentaire. Elle doit, pour cela, garantir les apprentissages fondamentaux, principalement en langage, et réaliser l'évaluation des acquis de chacun à l'entrée à l'école élémentaire.

Un plan national de formation des enseignants des écoles maternelles

Ce plan est élaboré par la direction générale de l'enseignement scolaire à partir d'un guide de formation conçu par la direction générale de l'enseignement scolaire, en concertation avec l'inspection générale et l'association générale des écoles maternelles.

Ce texte, qui concerne aussi bien la formation initiale que la formation continue, a été soumis à l'avis des représentants des personnels.

Il sera la base des programmes de formation élaborés dans chaque département.

Ces formations concerneront prioritairement les enseignants qui exercent pour la première fois en école maternelle.

Un pôle école maternelle dans chaque département

100 nouveaux postes d'IEN chargés de la maternelle sont créés à la rentrée 2009.

Ces inspecteurs ont été recrutés pour accompagner les enseignants des écoles maternelles dans leur travail et leur apporter la formation nécessaire. Ils seront responsables d'un pôle départemental « école maternelle » qui favorisera les formations nécessaires et permettra de partager l'expérience acquise au fil des années, créant ainsi une dynamique départementale.

Une évaluation précise des acquis des élèves

L'école maternelle permet de nombreuses acquisitions, sur la base desquelles les apprentissages de l'école élémentaire vont se construire. C'est pourquoi il faut renforcer l'évaluation des acquis des élèves et fournir aux parents concernés des informations claires sur ce que chaque enfant a appris à l'école maternelle. C'est le sens de l'introduction, dans le livret scolaire de chaque élève, d'un bilan des acquis en fin de grande section. Des outils d'aide existent déjà, d'autres seront proposés aux enseignants dans le courant de l'année scolaire pour faciliter leur travail et la communication avec les parents.

Aide personnalisée

La réforme de l'enseignement primaire, qui est entrée en application à la rentrée 2008, s'appuie sur des horaires et des programmes, redéfinis par arrêtés du 9 juin 2008 qui s'articulent avec les sept grandes compétences du socle commun.

Une possibilité nouvelle pour aider les élèves qui en ont besoin

Les nouveaux horaires de l'école offrent aux maîtres la possibilité de mettre en place, à raison de deux heures hebdomadaires, une aide-personnalisée en petit groupe dès que les élèves rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages. Complémentaire des enseignements destinés à tous, l'aide personnalisée permet, selon le principe fondamental de l'égalité des chances, d'apporter une aide gratuite et immédiate aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage. L'école leur propose différentes modalités de prise en charge, adaptées à leur besoin avec un objectif commun : faire réussir l'élève en renforçant sa motivation et en développant son autonomie.

Pour l'année scolaire 2008-2009 les aides personnalisées ont concerné près de 20% des élèves, soit 1 091 000 élèves (1 élève sur 5).

Un dispositif souple, adapté au contexte local

En fonction de l'âge de l'élève, de la classe dans laquelle il se trouve, de la nature des difficultés qu'il rencontre, des réponses « personnalisées » sont proposées. Cette aide personnalisée peut prendre place à plusieurs moments de la journée : le matin avant la classe (qui débute fréquemment à 8h30), pendant la pause de midi (généralement entre 11h30 et 13h30), après la classe (le plus souvent après 16h30). L'organisation en est variable selon les écoles : 47% d'entre elles opte pour quatre séances de 30 minutes, 15% trois séances de 40 minutes, 28% deux fois une heure.

Une aide organisée gratuitement dans l'école pour répondre aux besoins de chaque élève

L'aide personnalisée est assurée par les enseignants dans le cadre de leur obligation de service. Le maître de la classe met en œuvre cette aide et en assure la coordination lorsqu'il ne la conduit pas entièrement lui-même. Elle nécessite une autorisation parentale.

Ces mesures trouvent leur place dans le cadre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et sont articulées avec les dispositifs d'aide spécialisée mis en œuvre par les personnels des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

A compter de la rentrée, 1 500 maîtres spécialisés des RASED seront affectés dans des écoles où se concentrent les difficultés scolaires.

L'organisation du temps scolaire

La rentrée 2009 mettra pleinement en œuvre les orientations de la réforme de l'école primaire engagée en 2008, en confortant le temps d'enseignement dans le premier degré à 24 heures pour les élèves. Dans le même temps, les programmes restent centrés sur l'essentiel.

Une organisation adaptée aux besoins de l'élève

- Le temps de service des enseignants permet de dégager deux heures par semaine pour prendre en charge individuellement les élèves et leur apporter une aide personnalisée dès la moindre difficulté.
- Pour compléter ce dispositif, les élèves de cours moyens (CM1 et CM2) peuvent suivre des stages de remise à niveau pendant les vacances.

Des formules souples, adaptées au contexte local

Il appartient à chaque conseil d'école de proposer une organisation la mieux adaptée au contexte local.

Majoritairement, les cours ont lieu sur quatre jours du lundi au vendredi, avec une interruption le mercredi. Peu d'écoles travaillent sur 9 demi-journées dont le mercredi matin.

Les aides personnalisées se déroulent :

- le midi pour 42,49 % des élèves,
- le soir pour 32,69 % des élèves,
- le matin pour 12,93 % des élèves
- autres (formules mixtes) 7,78 % des élèves
- le mercredi pour 4,11 % des élèves

Une réflexion qui se poursuit

La situation, puisqu'elle doit pouvoir être adaptée au contexte, n'est pas figée et des initiatives sont prises dans certaines écoles, dans certaines communes pour mieux définir les horaires en fonction des rythmes scolaires.

Évaluations CE1 et CM2 à l'école primaire en français et en mathématiques

Les évaluations en français et en mathématiques en CE1 et en CM2 permettent aux maîtres de mieux identifier les élèves en difficulté et leur apporter une aide immédiate.

Le protocole d'évaluation en CM2, au mois de janvier, et celui de CE1, en mai, ont permis un bilan complet de chaque élève et de chaque classe. Les enseignants ont ainsi pu, à partir d'une référence commune :

- informer chaque parent individuellement de la réalité des acquisitions de son enfant ;
- proposer aux élèves repérés les aides nécessaires (aide personnalisée, stages de remise à niveau, aides spécialisées) ;
- réajuster les progressions des classes de CM1 et de CE2 pour améliorer les résultats des élèves à l'avenir.

C'est aussi un outil de pilotage à tous les niveaux grâce à des indicateurs partagés, centrés sur les résultats anonymes des élèves, disponibles à chaque niveau du système éducatif pour le pilotage : au niveau national, au niveau académique, au niveau départemental, mais aussi dans chaque circonscription et dans chaque école.

Ces résultats anonymes sont rendus publics sur le site du ministère de l'Education nationale au niveau national, pour chaque académie, et pour chaque département.

Le dispositif d'évaluation sera reconduit selon les mêmes principes en 2010. Les exercices proposés en 2010 en CE1 et en CM2 en français et en mathématiques seront comparables à ceux de 2009 et conserveront la même structure (y compris les adaptations prenant en compte différentes formes de handicap : braille, gros caractères, etc.).

Le calendrier suivra le même rythme :

	CM2	CE1
Distribution des livrets dans les écoles	Du 13 au 15 janvier 2010	11, 12 et 14 mai 2010
Passation des épreuves	Du 18 au 22 janvier 2010	Du 17 au 21 mai 2010
Corrections	Du 25 au 29 janvier 2010	Du 25 au 28 mai 2010
Remontée des résultats	Du 28 janvier au 17 février 2010	Du 27 mai au 16 juin 2010
Information des parents dans chaque école	Du 1 ^{er} au 5 février 2010	Du 30 mai au 4 juin 2010
Publication des résultats départementaux académiques et nationaux	24 février 2010	21 juin 2010

Stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires à l'école élémentaire

Les stages de remise à niveau sont destinés aux élèves des cours moyens de première et deuxième année qui présentent des lacunes importantes en français et en mathématiques.

Ils viennent compléter les deux heures d'aide personnalisée apportées depuis cette rentrée aux élèves qui éprouvent des difficultés.

Ces stages sont organisés à raison de deux fois une semaine durant les vacances de printemps, ainsi que pendant la première et la dernière semaine des vacances d'été.

Ils sont d'une durée de 15 heures réparties sur cinq jours, soit trois heures d'enseignement quotidien en français ou en mathématiques.

Ils sont proposés à des élèves repérés par l'enseignant de la classe, notamment ceux qui ont manifesté des faiblesses lors de l'évaluation CM2.

Les enfants sont réunis dans les locaux scolaires, en petit groupe de 4 à 6 élèves, encadrés par un enseignant du premier degré volontaire rémunéré en heures supplémentaires.

Il s'agit d'offrir gratuitement aux familles, qui doivent donner leur accord, un soutien scolaire de qualité particulièrement utile et apprécié des parents de ces élèves qui s'apprêtent à entrer au collège.

En 2008, 194 228 élèves ont bénéficié des stages de remise à niveau.

En 2009, 214 290 élèves ont suivi 38 940 stages.

Ce dispositif est également offert dans les écoles privées sous contrat où il bénéficie à 17 959 élèves cet été.

Public	1ère semaine			2ème semaine			TOTAL		
	Nombre de PE volontaires	Nombre de stages projetés	Nombre d'élèves concernés	Nombre de PE volontaires	Nombre de stages projetés	Nombre d'élèves concernés	Nombre de PE volontaires	Nombre de stages projetés	Nombre d'élèves concernés
Été 2009	9 972	9 672	52 888	12 560	12 297	67 101	22 532	21 969	119 989
Printemps 2009	14 354	14 407	81 404	2 415	2 562	12 896	16 769	16 969	94 300
Total	24 326	24 079	134 292	14 975	14 859	79 997	39 301	38 938	214 289

LE COLLEGE

De nouveaux programmes mis en œuvre au collège

Au collège, le premier objectif est de garantir à chaque élève l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Tous les enseignements et toutes les disciplines doivent contribuer à cette maîtrise. C'est pourquoi les programmes d'enseignement sont désormais articulés aux connaissances et compétences du socle commun.

De nouveaux programmes, publiés au BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008, sont mis en œuvre au collège à la rentrée 2009 :

- en français et en histoire - géographie - éducation civique, en classe de sixième ;
- en mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et technologie, en éducation physique et sportive et en arts plastiques et éducation musicale, dans toutes les classes.

Ils répondent avant tout à la nécessité de prendre en compte **le socle commun de connaissances et de compétences et d'assurer une continuité avec les programmes de l'école primaire**, en vigueur depuis la rentrée 2008.

Volontairement concis, ces nouveaux programmes ont été **recentrés sur les fondamentaux et explicitent clairement les contenus à enseigner**.

Ces nouveaux programmes prennent en compte des **questions comme le développement durable, la bioéthique ou la mondialisation et abordent des interrogations majeures comme le fait religieux, la laïcité ou encore l'esclavage**. Ils intègrent, chaque fois que c'est nécessaire, les nouvelles avancées technologiques et les évolutions de la société qui en découlent.

Enfin, en s'ouvrant plus encore sur l'Europe, ils sont une incitation à la mobilité (voyages, échanges, partenariats avec des pays européens).

Toutes ces évolutions ne peuvent que mieux préparer les élèves à la poursuite de leurs études.

Généralisation de l'évaluation du socle commun de connaissances et de compétences

Après expérimentation dans plusieurs collèges, un livret a été conçu pour évaluer la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Ce livret est généralisé à tous les établissements en 2009-2010.

A partir de la rentrée 2009, l'évaluation de la maîtrise du socle est généralisée à tous les établissements.

Tout élève de 3^{ème} reçoit un livret de connaissances et de compétences sur lequel sont déclinées les sept compétences du socle commun. Ce livret est renseigné par le professeur principal, après concertation avec les professeurs concernés.

Des actions de formation, qui tiennent compte des expérimentations menées en 2007-2008 et 2008-2009, accompagneront les enseignants dans cette démarche d'évaluation des compétences du socle commun.

A noter qu'à partir de la session 2011, le diplôme national du brevet intégrera cette évaluation du socle commun de connaissances et de compétences.

Généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations

Le parcours de découverte des métiers et des formations, expérimenté en 2008-2009, est généralisé à la rentrée 2009 à tous les élèves, de la 5^e à la terminale. Il vient mettre en cohérence toutes les activités contribuant à l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie.

Au collège, à partir de la 5^e, les élèves découvrent une palette de métiers, puis les voies de formation en 4^e et une préparation positive de l'orientation en 3^e. Le parcours intègre les dispositifs existants : séquence d'observation en milieu professionnel, option de découverte professionnelle, entretiens personnalisés d'orientation et actions d'information, etc. et propose des activités nouvelles : par exemple, chaque élève de 4^e passe une journée dans un lycée ou dans un centre de formation des apprentis.

Le parcours participe à la validation du socle commun de connaissances et de compétences, en particulier de la compétence « autonomie et initiative ».

Passeport orientation formation

Chaque élève dispose d'un « livret personnel de suivi » de son parcours de découverte, son « passeport orientation formation », qu'il peut consulter et enrichir tout au long de sa scolarité secondaire. Sa forme et son contenu, qui favoriseront l'information et le dialogue avec les parents, seront précisés en tenant compte de l'expérimentation du web classeur de l'ONISEP.

Des entretiens personnalisés d'orientation pour tous les élèves

À la rentrée scolaire, les entretiens personnalisés d'orientation conduits par le professeur principal en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues, et auxquels les parents doivent pouvoir participer, en 3^{ème}, mais aussi au lycée en 1^{ère} et terminale ainsi qu'en 1^{ère} année de lycée professionnel, sont généralisés. Tenus dès que possible dans l'année, ces entretiens permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève. Ils sont un levier important pour la lutte contre le décrochage scolaire.

Au lycée professionnel, ils participent ainsi à la mise en place de l'accompagnement personnalisé prévu dans le cadre de la rénovation du baccalauréat professionnel.

Accompagnement éducatif

L'éducation nationale se mobilise pour garantir aux familles plus de justice et d'équité. Ce nouveau service éducatif gratuit propose un suivi individualisé des élèves pour leur donner les clés de la réussite.

Au collège

Pendant l'année scolaire 2009-2010, l'accompagnement éducatif se poursuit dans l'ensemble des collèges, répondant ainsi à une demande forte des familles, comme l'a démontré le succès remporté dès sa mise en place.

Cette offre éducative complémentaire est proposée aux élèves volontaires après les cours, quatre jours par semaine tout au long de l'année scolaire. Les élèves peuvent ainsi, dans un cadre approprié, selon leurs besoins, réaliser les devoirs demandés par les enseignants, trouver une aide si nécessaire ou approfondir le travail de la classe.

Ce dispositif permet également aux élèves de pratiquer des activités artistiques et culturelles comme la musique, le théâtre et l'écriture, et de découvrir de nouvelles activités sportives. Les collégiens peuvent aussi améliorer leur compréhension et la pratique orale d'une langue vivante, l'anglais principalement.

Les enseignants et les assistants d'éducation sont fortement mobilisés pour mettre en place cet accompagnement. Certaines activités, parfois organisées en partenariat, peuvent aussi être prises en charge par des intervenants d'associations agréées, des artistes, des étudiants ou des personnels des collectivités territoriales.

En 2008-2009, au collège :

725 434 collégiens, soit un collégien sur trois, ont bénéficié de l'accompagnement éducatif organisé dans 5 104 collèges publics ;

113 057 intervenants se sont mobilisés, dont 60 % d'enseignants ;

l'aide aux devoirs et aux leçons représente 65,1 % des activités, la pratique artistique et culturelle 20,7 %, la pratique sportive 10,4 % et les langues vivantes 3,8 %.

Dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire

L'accompagnement éducatif est également proposé dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, dans le cadre de la dynamique « Espoir banlieues ». Cette offre cherche à donner à tous les enfants, quel que soit leur milieu social, les mêmes moyens de réussir leur parcours scolaire et de s'épanouir.

L'accompagnement éducatif vient enrichir et compléter les dispositifs d'accompagnement existants, notamment ceux qui sont organisés par les municipalités.

En 2008-2009, dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire :

147 014 élèves ont participé à ce dispositif mis en place dans 2 640 écoles ;

22 944 intervenants se sont mobilisés, dont 73,1 % d'enseignants ;

l'aide au travail scolaire représente 62 % des activités, la pratique artistique et culturelle 26,1 % et la pratique sportive 11,9 %.

LE LYCEE

Rénovation de la voie professionnelle

La voie professionnelle est rénovée pour élever le niveau de qualification des jeunes et pour limiter les sorties précoces du système éducatif. Désormais, les élèves préparent le baccalauréat professionnel en 3 ans et bénéficient d'un accompagnement personnalisé selon leurs besoins. La voie professionnelle accueille aujourd'hui 1/3 des jeunes à la sortie du collège.

Nouvelle organisation des enseignements

Des nouveaux programmes d'enseignement général et de nouveaux horaires de baccalauréat professionnel sont mis en œuvre.

Cursus du baccalauréat professionnel en trois ans

Comme les baccalauréats généraux et technologiques, le baccalauréat professionnel se prépare en trois ans à l'issue de la classe de troisième, par la voie scolaire ou celle de l'apprentissage, contre quatre années auparavant (2 ans pour la préparation du brevet d'études professionnelles, le BEP, et 2 ans pour la préparation du baccalauréat professionnel).

Un parcours sécurisé avec l'obtention d'un CAP ou d'un BEP

Un diplôme de niveau V (certificat d'aptitude professionnelle, le CAP, ou BEP) est obligatoirement présenté au cours du cursus du baccalauréat professionnel. Évalué par contrôle en cours de formation entre la fin de la seconde professionnelle et la fin de la première professionnelle, il comporte en plus, dans le cas du BEP, une épreuve en terminale.

Dispositif d'accompagnement personnalisé

Mesure majeure de la rénovation, l'accompagnement personnalisé (2h30 hebdomadaires en moyenne) permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins de certains élèves.

Passerelles entre les différentes voies de formation

Pour les élèves qui le souhaitent ou pour lesquels une bifurcation de parcours serait nécessaire, les passerelles entre les différentes voies de formation ont été multipliées :

- des élèves de 2^{de} générale et technologique peuvent rejoindre une 1^{ère} professionnelle,
- des élèves de 2^{de} ou 1^{ère} professionnelle peuvent rejoindre une 1^{ère} technologique,
- des élèves de 2^{de} professionnelle peuvent rejoindre une terminale de CAP et ceux issus du CAP une 1^{ère} professionnelle.

Autonomie renforcée des établissements

Pour la première fois, les établissements pourront exercer pleinement leur autonomie en matière d'organisation des horaires, d'accompagnement personnalisé, d'organisation des activités en groupe ou de répartition des périodes de formation en entreprise.

Une offre de formation professionnelle mieux structurée

La rénovation a permis de repenser la carte des formations professionnelles et de réengager une réflexion territoriale sur la lisibilité et l'adéquation de l'offre aux besoins socio-économiques, aux vœux des élèves et à l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, les sections qui préparaient au BEP dans les secteurs ayant des besoins de qualifications professionnelles sont converties en formation conduisant au baccalauréat professionnel ou en formation préparant au CAP. Ainsi, l'offre de CAP sous statut scolaire a été augmentée.

À la rentrée 2008, 703 090 élèves étaient scolarisés en lycée professionnel, dont :

261 790 en bac pro ;

329 176 en BEP ;

102 984 en CAP.

A noter : 6444 mentions complémentaires et 2696 formations diverses ne sont pas prises en compte dans les éléments sus-cités.

Label "lycée des métiers"

Le label "lycée des métiers" a vocation à doter l'Éducation nationale d'un outil performant pour la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Il permet d'identifier des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification, d'accompagnement, d'information ou de services techniques aux entreprises.

La délivrance aux lycées professionnels du label « lycée des métiers » est destinée à renforcer la qualité et l'attractivité des formations professionnelles et à favoriser la fluidité des parcours et la diversité des publics accueillis (scolaire, en apprentissage, en formation continue et en validation des acquis de l'expérience).

Le nombre de lycées professionnels labellisés est passé à 561, avec plus d'une centaine de nouvelles labellisations au cours de l'année civile 2008. La cible de 800 lycées labellisés fixée pour 2010 sera largement atteinte, voire dépassée.

TOUT AU LONG DE LA SCOLARITE

Dispositif de prévention contre la grippe A/H1N1

Dans le cadre du travail interministériel, le ministère de l'Education nationale conduit son action autour de trois objectifs :

Sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parents et personnels) aux gestes d'hygiène essentiels permettant de lutter contre la propagation du virus.

- Un dépliant intitulé « *Vous informer sur la grippe A/H1N1 et la scolarité de votre enfant* » sera diffusé à 12 millions d'exemplaires aux familles.
- Dès la rentrée scolaire, l'ensemble des directeurs d'école et chefs d'établissement organisent une séance d'information des élèves sur le respect des « gestes barrières » qui visent à éviter la propagation du virus.
- En partenariat avec l'INPES et France 5, une série de 10 modules pour les écoles maternelles et élémentaires sont mis à disposition des enseignants pour leur proposer un accompagnement pédagogique adapté à l'âge des élèves.
- Dans le cadre du projet européen « e-Bug » conçu pour apporter aux enfants des informations sur les infections et leur prévention, la communauté éducative est informée de l'existence de documents pédagogiques spécifiques sur l'hygiène des mains et l'hygiène respiratoire.
- Les personnels de l'Education nationale recevront une information appropriée.

Assurer le traitement des cas individuels et groupés dans une logique partenariale, avec les autorités préfectorales et sanitaires et les collectivités locales.

Les conduites à tenir en milieu scolaire, les critères de fermeture et les conditions de réouverture des écoles et des établissements scolaires sont fixés dans une circulaire interministérielle publiée au Bulletin officiel de l'Education nationale du 27 août.

Anticiper les conséquences d'éventuelles fermetures d'écoles ou d'établissements par la mise en œuvre de plans de continuité administrative et pédagogique, au plan national comme au plan local.

Les informations sur le dispositif de prévention contre la grippe A/H1N1 sont régulièrement actualisées sur le site du ministère de l'Education nationale : www.education.gouv.fr

Lutte contre les discriminations

Le refus des discriminations doit désormais être inscrit dans le règlement intérieur de chaque établissement.

La communauté éducative a un rôle fondamental dans la transmission des valeurs, parmi lesquelles l'égalité de tous les êtres humains et l'égalité entre les filles et les garçons.

Campagne d'affichage contre l'homophobie

Lancée dans les lycées, la campagne d'affichage « Parler de sa différence » sensibilise la communauté éducative à la lutte contre l'homophobie. Une « carte mémo » diffusée aux lycéens, une brochure, « Homophobie : savoir et réagir », proposée par Sida info service et un dispositif d'écoute téléphonique, « Ligne Azur » (0810 20 30 40), s'inscrivent dans cette action.

1^{er} séminaire national sur la lutte contre les discriminations

Le 7 octobre, le séminaire « Lutter contre les discriminations : la diversité à l'école » destiné aux cadres de l'Éducation est organisé en partenariat avec le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances (Acsé) et la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde). Il doit permettre d'impulser des actions au niveau des académies.

Journées filles-garçons

Cinq journées interrégionales sont organisées pour favoriser la mutualisation d'expériences locales en matière de lutte contre les violences sexistes. Elles s'inscrivent dans le cadre de la Convention interministérielle relative à l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes au sein du système éducatif.

Un outil pour les enseignants

Une brochure intitulée « Lutter contre les discriminations », destinée aux équipes éducatives, est en cours de finalisation. Elle précisera la notion de discrimination et recommandera des actions dans les établissements. Elle sera publiée à la fin de l'année 2009.

Aider les élèves à prendre en charge leur santé

L'éducation à la santé s'appuie sur les programmes d'enseignement et sur des actions éducatives complémentaires. Elle développe les liens entre les savoirs disciplinaires et la vie quotidienne des élèves. Pour l'année scolaire 2009-2010, ces actions s'organisent autour de six priorités :

La prévention des nouveaux risques sanitaires

Dès la rentrée scolaire, une promotion des gestes d'hygiène essentiels est assurée auprès de tous les élèves et les personnels de l'Education nationale (Cf. fiche relative au dispositif de prévention contre la grippe A/H1N1).

L'éducation à la sexualité

Elle permet une meilleure perception des risques et contribue à favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective, notamment en matière de protection contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH. Pour permettre un meilleur accès aux moyens de protection, 96 % des lycées sont équipés à la rentrée de distributeurs de préservatifs.

La prévention des conduites addictives

Elle intègre désormais de nouveaux modes de consommation, en particulier d'alcool. Cette prévention s'appuie sur le développement chez les élèves des compétences leur permettant de faire des choix responsables en mettant stéréotypes et pressions sociales à distance critique. Un nouveau guide sur la prévention des conduites addictives dans le second degré sera disponible au cours du mois de septembre.

Éducation à la nutrition

En appui à cette démarche globale, le programme « Un fruit à la récré », distribution de fruits dans les écoles primaires, est reconduit et étendu en 2009/2010, en partenariat avec le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Sensibilisation aux bonnes postures

Une démarche d'éducation aux bonnes postures est initiée à destination des enseignants et des parents d'élèves, avec des recommandations faciles à appliquer au quotidien à l'école comme à la maison. Par ailleurs, dès la rentrée 2009, chaque établissement propose des solutions pour alléger le poids du cartable des élèves : limiter le nombre de fournitures, favoriser l'utilisation des nouvelles technologies... Le produit lauréat du concours « Un cartable léger et solide » (moins de 1kg), organisé par le ministère de l'Éducation nationale, est en vente dans les grandes surfaces.

Formation aux premiers secours

Obligatoire, l'apprentissage des gestes de premiers secours commence à l'école et se poursuit au collège avec l'obtention du certificat « Prévention et secours civiques de niveau 1 ». Une partie du programme est consacrée aux actions à entreprendre pour assurer la survie d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire. Tous les élèves doivent avoir validé cette séquence pour obtenir ce certificat (PSC1).

Agir contre la violence

Permettre aux élèves de travailler dans un climat de sérénité est une des conditions de leur réussite. La lutte contre la violence à l'École figure parmi les 15 priorités de la rentrée. Comme l'a rappelé le Président de la République le 28 mai dernier, « *les établissements scolaires doivent être sanctuarisés, à l'abri de toute forme de violence* ». Dans cet objectif, au-delà des dispositifs actuels de prévention, l'Education nationale orientera cette année son action dans 5 directions :

Généraliser les diagnostics de sécurité

Dans les 184 établissements les plus exposés aux intrusions et aux violences graves, des diagnostics de sécurité ont déjà été réalisés. Ils aboutiront, au cours de l'année scolaire 2009-2010, à la mise en œuvre effective des préconisations définies. Avec l'appui des partenaires de proximité, la réalisation des diagnostics de sécurité se poursuit dans l'ensemble des collèges et des lycées.

Installer les équipes mobiles académiques

Une équipe mobile académique sera constituée dans chaque académie sous l'autorité du recteur. Composée de 20 à 50 personnes aux profils et aux compétences complémentaires, elle pourra intervenir rapidement dans les établissements scolaires. Sa mission sera triple : prévenir les tensions, intervenir immédiatement en cas d'incident grave et protéger les personnes et les biens.

Responsabiliser les élèves

L'École enseigne aux élèves le respect des règles de la vie collective et les sanctions prévues chaque fois qu'elles sont enfreintes. Un Code de la paix scolaire les rassemblera dans un langage clair, accessible et illustré pour les collégiens et les lycéens. La réglementation relative à la discipline dans les établissements du second degré sera revue pour permettre plus de souplesse et de rapidité.

Protéger et former les personnels

Une circonstance aggravante est instaurée lorsque des atteintes aux personnes sont commises, en raison de leurs fonctions, sur des personnels de l'Education nationale et de leurs familles, y compris à l'extérieur des établissements scolaires. Les personnels de direction, d'éducation et d'inspection seront formés à l'exercice de l'autorité, à la gestion de crise et à la sécurisation des établissements scolaires.

Prévenir les jeux dangereux

Le phénomène des jeux dangereux fera l'objet d'une vigilance constante. Un cahier des charges national pour la formation des personnels de santé et sociaux est diffusé dès la rentrée dans les académies.

Généralisation de l'enseignement de l'histoire des arts

À la rentrée, l'histoire des arts devient un enseignement à part entière à l'école, au collège et au lycée.

Un enseignement à part entière

En 2009-2010, l'enseignement de l'histoire des arts devient obligatoire pour tous les collégiens et les lycéens. En 2008-2009, il avait été mis en place pour tous les élèves de l'école primaire.

Cet enseignement de culture artistique partagée concerne tous les élèves, dans toutes les disciplines : il est porté par tous les enseignants et convoque tous les arts.

Il s'agit pour les élèves de maîtriser les repères historiques, méthodologiques et culturels indispensables à la compréhension des œuvres et de les mettre en relation avec leurs propres pratiques artistiques.

L'enseignement de l'histoire des arts implique la fréquentation des lieux de création, de conservation et de diffusion des arts et de la culture. Il est l'occasion de nouer des partenariats avec :

- les institutions artistiques et culturelles de l'État ;
- les établissements publics à vocation artistique et culturelle relevant de plusieurs ministères ;
- les ensembles patrimoniaux ;
- les collectivités territoriales ;
- les associations et acteurs qualifiés et habilités, des domaines artistiques et culturels.

Évaluation par le diplôme national du brevet

Dès 2010, l'enseignement de l'histoire des arts fait l'objet d'une évaluation au diplôme national du brevet, sous la forme d'un oral passé dans l'établissement. Il est optionnel pour la session de juin 2010 : seuls les points au-dessus de 10/20 sont pris en compte dans le total exigé pour l'obtention du diplôme. L'épreuve devient obligatoire en 2011.

Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle

À la rentrée, la pratique artistique et culturelle est renforcée. Elle offre des prolongements sensibles et concrets à l'enseignement de l'histoire des arts.

Augmentation du nombre de classes à horaires aménagés

Les écoliers et les collégiens peuvent recevoir une formation renforcée en musique, danse et, à partir de la rentrée 2009, théâtre. En 2009, l'objectif est de créer au minimum un nouveau cursus de classes à horaires aménagés par département.

Volet culturel de l'accompagnement éducatif

Ce volet permet d'enrichir les actions artistiques et culturelles déclinées par le projet d'établissement, en privilégiant les partenariats avec les structures artistiques et culturelles situées dans l'environnement des établissements scolaires.

Ouverture du portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle

Destiné prioritairement aux enseignants, ce portail propose des ressources pédagogiques et culturelles, pour accompagner l'introduction du nouvel enseignement d'histoire des arts et la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Sites d'excellence

23 des 30 lycées "sites d'excellence" de la dynamique "Espoir banlieues" ont choisi de valoriser la dimension "artistique et culturelle" dans leur projet.

Développement des résidences d'artistes en milieu scolaire

Les résidences d'artistes permettent à une école, un collège ou un lycée d'accueillir un artiste. Elles favorisent la découverte du processus de création, la pratique artistique et culturelle et aident les élèves à se forger un jugement esthétique.

Élèves au concert

Mis en place en partenariat avec les Jeunesses musicales de France, ce nouveau dispositif permet d'offrir des concerts aux publics scolaires.

Pass-éducation

Un "Pass-éducation" permet désormais aux enseignants d'accéder gratuitement aux collections permanentes des musées et monuments nationaux.

24,5% des élèves sont concernés par l'éducation artistique et culturelle, à travers les dispositifs partenariaux, soit 2 830 173 élèves :

- écoles : 24,3% soit 1 614 896 élèves ;
- collèges : 28,5% soit 907 931 élèves ;
- lycées : 25,8% soit 307 346 élèves.

Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation

Composante essentielle de l'égalité des chances et de la prise en compte des talents de chacun, l'orientation fait l'objet d'une politique volontariste.

Parce qu'il s'agit d'un processus progressif et continu qui conduit un élève à faire des choix et prendre des décisions tout au long de son parcours scolaire, l'élève a besoin de développer sa capacité à s'orienter, de disposer d'une information claire concernant les formations et les débouchés auxquels elles préparent ainsi que d'un accompagnement personnalisé.

Généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations

Le parcours de découverte des métiers et des formations, expérimenté en 2008-2009, est généralisé à la présente rentrée 2009. Il concerne tous les élèves, de la 5^e à la terminale et constitue le cadre d'accueil de toutes les actions destinées à renforcer chez l'élève sa capacité à s'orienter.

Au collège

Au collège, à partir de la 5^e, les élèves découvrent une palette de métiers, puis en 4^e les voies de formation en vue de préparer en 3^e une orientation positive. Le parcours repose sur la cohérence des différentes actions conduites en matière d'information et d'orientation. Il intègre les dispositifs existants : séquence d'observation en milieu professionnel, option de découverte professionnelle, entretiens personnalisés d'orientation, forums des métiers, etc. et propose la généralisation d'activités nouvelles telles que la découverte en 4^{ème} des voies de formations à travers une journée passée en établissement (lycée général et technologique, professionnel, agricole, CFA, etc.).

Le parcours participe, ainsi, à la validation du socle commun de connaissances et de compétences, en particulier de la compétence « autonomie et initiative ». Toutefois, d'une manière ou d'une autre, toutes les compétences sont concernées.

Il s'agit, avec le parcours de découverte des métiers et des formations, de dédramatiser l'orientation en fin de collège, de lutter contre les préjugés concernant les métiers et les formations, et d'engager l'élève dans une démarche active en orientation afin de combattre les orientations par défaut.

Au lycée

Au lycée, le travail initié au collège dans le cadre du parcours doit se poursuivre. Les différentes étapes (entretiens personnalisés d'orientation en classe de 1^{ère} et de terminale, journée d'immersion dans un établissement d'enseignement supérieur en 1^{ère}, conseil de classe de terminale consacré à l'orientation en terminale, orientation active...) préparent les lycéens à l'exercice de choix éclairés en vue de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et de leur future insertion professionnelle.

L'information, l'accompagnement personnalisé et les conseils donnés aux lycéens à partir de la classe de première doivent, en particulier, leur permettre de tirer le meilleur parti du dispositif « d'orientation active » proposé par les universités, dans un calendrier mieux anticipé.

Ainsi, au lycée comme au collège, le parcours de découverte des métiers et des formations permet une meilleure anticipation des transitions collège-lycée et lycée-enseignement supérieur. Il confère une cohérence d'ensemble nécessaire à une démarche progressive et continue en matière d'orientation, de formation et, à terme, d'insertion.

Livret personnel de suivi

Un « livret personnel de suivi » permet à l'élève de ranger, à chaque étape de son parcours, les informations reçues ou recherchées, les productions réalisées sur projet ou commande, ses réflexions personnelles... Il confère au parcours de découverte des métiers et des formations sa dimension personnalisée.

Chaque élève dispose de son livret qu'il peut consulter et enrichir à tout moment et tout au long de sa scolarité au collège et au lycée. Sa forme et son contenu, qui favoriseront l'information et le dialogue avec les parents, seront précisés en tenant compte de l'expérimentation du « web classeur » de l'ONISEP.

De la classe de 5^{ème} jusqu'à la classe de terminale, le livret personnel de suivi assurera la continuité de la réflexion et permettra à l'élève, guidé par les différents acteurs éducatifs ainsi que par sa connaissance et ses expériences du monde professionnel, une recherche grâce à laquelle il élaborera lui-même les éléments nécessaires à sa démarche d'orientation, de formation et d'insertion.

Entretiens personnalisés d'orientation pour tous les élèves

Des entretiens personnalisés d'orientation conduits par le professeur principal, en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues et auxquels les parents doivent pouvoir participer, en 3^{ème}, en 1^{ère} et en terminale, permettent la mise en place d'un accompagnement personnalisé en fonction des besoins de l'élève. Ils sont un levier important pour dédramatiser l'orientation et prévenir le décrochage scolaire.

Ces entretiens concernent au lycée professionnel tous les niveaux. Ils participent ainsi à la mise en place de l'accompagnement personnalisé prévu dans le cadre de la rénovation du baccalauréat professionnel.

Des banques de stages dans toutes les académies

Chaque académie met en place une banque de stages qui permet d'assurer une plus grande équité dans l'accès de l'ensemble des élèves aux périodes de formation en milieu professionnel prévues dans le cadre de leur cursus scolaire, et notamment à la séquence obligatoire d'observation en 3^{ème}.

Information de qualité accessible à tous et en tout point du territoire : www.monorientationenligne.fr

La qualité de l'information due aux familles impose de mettre à leur disposition des indications utiles en matière de réussite, d'existence de passerelles, de débouchés, de capacités d'accueil des formations qu'elles envisagent. Il est essentiel que cette information soit personnalisée, accessible à tous et en tout point du territoire.

Pour cela, développés par l'ONISEP, de nouveaux services personnalisés seront accessibles à tous, dès la présente rentrée, à travers un numéro et un site uniques.

Initiée dans l'académie d'Amiens, l'expérimentation de **plateformes multimédia d'orientation** est généralisée à travers 6 plateformes destinées à couvrir l'ensemble du territoire national. Accessible aux élèves et aux familles, par téléphone ou par internet, ce

service offre de nombreuses possibilités de contact par téléphone, mail, t'chat ou rendez-vous avec les professionnels des réseaux en charge de l'information et de l'orientation. Il permet de traiter en direct les questions posées par les collégiens, les lycéens et leurs familles et constitue, de ce point de vue, un premier niveau de réponse, lequel obéit à une « charte rédactionnelle » stricte.

Le choix de l'implantation géographique des plateformes interrégionales et la liste des académies qui leur sont rattachées est le suivant :

Amiens (Amiens, Lille, Nancy-Metz, Reims, Rouen, Strasbourg) En outre la plateforme d'Amiens devient un lieu de formation pour les équipes des futurs autres centres.

Bordeaux (Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges, Montpellier, Toulouse)

Créteil (Paris, Créteil, Versailles)

Lyon et Grenoble (Aix-Marseille, Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Nice)

Martinique (Guadeloupe, Guyane, Martinique)

Nantes (Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes)

Dès le mois de septembre, le site de l'ONISEP offre un **système de géolocalisation des formations** qui permet à chacun, à tout moment, et en tout point du territoire, l'accès à l'ensemble de l'offre de formation. L'information géolocalisée sur tous les établissements et formations du secondaire et du supérieur offre aux familles, au travers d'une approche simplifiée, l'accès aux différentes ressources proposées par les différentes institutions éducatives (collèges, lycées, CFA et établissements d'enseignement supérieur).

Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

L'Éducation nationale est fortement engagée pour diminuer le nombre de jeunes sortant sans diplôme (du second cycle de l'enseignement secondaire), en luttant contre le décrochage scolaire et l'absentéisme. Plusieurs leviers d'action sont mobilisés.

Agir sur l'orientation

Par la mise en place du parcours de découverte des métiers et des formations (voir fiche spécifique), l'élève ouvre ses horizons et ses possibles, développe ses ambitions, apprend à effectuer des choix plus éclairés.

Un élève qui voit ses choix d'orientation se concrétiser en une affectation sur son premier vœu mènera plus facilement son parcours de formation à son terme. C'est la raison pour laquelle l'effort engagé en 2008-2009 pour augmenter le nombre d'affectations sur le 1er vœu, via la généralisation de l'application AFFELNET, sera poursuivi.

Une meilleure affectation, la revalorisation de la voie professionnelle avec un cursus de baccalauréat professionnel en 3 ans après la 3ème, l'accueil et l'accompagnement personnalisé au lycée professionnel, sont des mesures efficaces pour conduire plus d'élèves au diplôme.

Lutter contre l'absentéisme et le décrochage

Deux circulaires signées conjointement avec les ministères concernés ont rappelé, le 18 décembre 2008 et le 22 avril 2009, les principes de lutte contre le décrochage scolaire dans et hors l'établissement, soulignant ainsi qu'il s'agit d'une priorité absolue.

Dans les établissements scolaires, la lutte contre le décrochage scolaire nécessite un repérage et une prise en charge rapide des jeunes décrocheurs mais également des élèves en risque de rupture scolaire.

Afin d'aider les chefs d'établissement dans cette mission essentielle de suivi des élèves, l'Éducation nationale mettra à disposition des établissements scolaires des applications informatiques simples destinées à gérer le suivi des élèves.

Pour les élèves en risque de rupture scolaire, la prévention est essentielle : suivi scolaire particulier, personnalisation des parcours par les dispositifs en alternance, prise en charge des exclus dans l'établissement ou en partenariat, dispositifs-relais pour les élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et de marginalisation sociale, en vue de leur réinsertion dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle...

Les élèves décrocheurs, n'étant plus inscrits dans une formation scolaire dans l'académie, sont systématiquement recensés. Avec l'aide des directeurs de CIO et de la mission générale d'insertion, ces élèves et leurs familles se verront systématiquement proposer une prise en charge : rescolarisation, formation, apprentissage, stages de remobilisation ou de qualification...

Parmi ces élèves, certains ne souhaitent pas répondre à la proposition de l'Éducation nationale, d'autres ne sont plus joignables. Pour ceux-là, une coordination locale prend le relais. Cette coordination regroupe tous les acteurs locaux de l'insertion et de la formation : responsables de l'Éducation nationale (CIO, EPLE, MGI...), de l'enseignement agricole, de la justice, des centres de formation d'apprentis (CFA), des missions locales, des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO), du service public de l'Emploi (SPE), du réseau d'information jeunesse, ainsi que des collectivités territoriales compétentes. Il s'agit de proposer sans délai à ces jeunes, en associant étroitement les familles, une solution de formation ou d'insertion.

Offre d'internat

L'internat peut représenter un atout déterminant pour la réussite scolaire : il permet aux élèves de réaliser le parcours scolaire de leur choix. L'offre est enrichie depuis 2008, avec la mise en place d'internats d'excellence, qui accueillent des élèves issus de milieux modestes.

Internats d'excellence

Cette mesure de la dynamique « Espoir banlieues » consiste à réserver des places en internat dans des collèges et des lycées pour des élèves de milieu modeste qui ne disposent pas chez eux d'un environnement favorable à leur réussite scolaire. L'objectif est d'atteindre 4 000 places d'ici 2013, dont 2 500 dès 2011.

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) finance à hauteur de 2000 € chaque place occupée par un élève issu des territoires de la politique de la ville ou de l'éducation prioritaire pour mettre en place un accompagnement éducatif renforcé.

En 2008, dès la première année de mise en œuvre :

- 1 653 places, dont 47 % réservées aux filles, ont été labellisées
- Les établissements ont en moyenne labellisé 4 % de places de leur internat, favorisant ainsi la mixité sociale.
- 655 jeunes ont été pris en charge dans 169 établissements

Plans académiques de développement de l'internat

La mesure sur les internats d'excellence s'inscrit au cœur des plans académiques de développement de l'internat. Chaque académie recense les ressources existantes et, grâce à une programmation prospective sur trois ans, avec le soutien des collectivités territoriales, cherche à augmenter et équilibrer l'offre d'internat sur son territoire, notamment pour les élèves des classes préparatoires aux grandes écoles.

Ce développement réclame la mobilisation des équipes éducatives pour que des projets d'internat ambitieux soient consolidés. Il nécessite également une implication forte des familles.

L'internat d'excellence de Sourdun

La notion d'internat d'excellence peut revêtir un aspect encore plus ambitieux. L'internat d'excellence de Sourdun, qui a ouvert à cette rentrée, est un établissement entièrement consacré à ce dispositif. Il accueille cette année 116 élèves issus de milieux défavorisés et est destiné à terme à en accueillir plusieurs centaines, de la 6^{ème} à la classe préparatoire. Chaque académie qui en a le besoin a vocation à ouvrir un internat de ce type.

Annuaire des internats

Tous les établissements scolaires, agricoles et aquacoles offrant une solution d'hébergement y sont recensés. Chaque établissement dispose d'une fiche de présentation où les familles peuvent trouver de nombreuses informations quantitatives et qualitatives sur les formations, les activités, les jours d'ouverture, le projet éducatif de l'internat. Les familles prennent ensuite directement contact avec le chef d'établissement.

En 2008-2009, l'annuaire a reçu plus de 15 500 visites par mois.

> www.internat.education.gouv.fr

Dynamique « Espoir banlieues »

Au service d'un objectif, la réduction des écarts avec le reste du territoire, les neuf mesures du volet Education de la dynamique « Espoir banlieues » visent, dans les quartiers de la politique de la ville, à améliorer l'offre éducative faite aux familles, à promouvoir l'excellence dans les écoles et les établissements, à développer la mixité sociale et à encourager l'ambition des jeunes.

Lutter contre le décrochage scolaire

Le travail engagé dans les **215 quartiers prioritaires de la ville** sera poursuivi et renforcé, grâce à la mise en place systématique des coordinations locales pour améliorer le **repérage des jeunes décrocheurs**, qu'ils aient moins de 16 ans ou plus. L'objectif triennal est de réduire de 10 % par an le nombre de jeunes décrocheurs et d'augmenter de 10% par an le nombre de ceux qui auront reçu une solution d'orientation positive

Aider et accompagner les élèves

Accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire et internats d'excellence font partie des mesures qui misent sur l'appui personnalisé apporté aux élèves (cf. fiches spécifiques).

Dans la même perspective, 200 lycées généraux, technologiques et professionnels, qui accueillent des élèves faisant face à des difficultés sociales et scolaires particulières, mettent en œuvre le **dispositif de réussite scolaire** qui comprend un accompagnement tout au long de l'année et des stages d'une semaine pendant les vacances scolaires. Les élèves volontaires bénéficient d'un suivi élaboré en fonction de leurs besoins, afin de favoriser leur réussite scolaire, prévenir les redoublements, limiter les abandons de cursus et préparer la poursuite d'études supérieures.

En 2008-2009 :

- plus de 23 000 élèves ont participé à l'accompagnement tout au long de l'année, soit 16,1% des effectifs des 200 lycées concernés
- la participation des lycéens aux stages de vacances s'est accrue progressivement pour atteindre 16 892 lycéens à la session des vacances de printemps, qui a mobilisé 2 287 intervenants, dont 60 % d'enseignants

Viser l'excellence

Trente lycées, **sites d'excellence** situés dans des quartiers prioritaires, proposent une offre éducative ambitieuse en développant des dimensions d'excellence internationales, artistiques, culturelles ou sportives. Les lycées professionnels acquièrent le label « lycée des métiers ».

- 26 000 élèves dans 30 sites d'excellence : 18 avec une dimension internationale, 23 avec une dimension artistique et culturelle, 10 lycées des métiers, des partenariats avec 60 établissements d'enseignements supérieurs, 22 entreprises

Afin de lutter contre le phénomène d'autocensure, chaque lycée d'enseignement général et technologique doit conduire au moins **5 % de ses élèves de terminale à présenter un dossier d'admission en CPGE**. Cette politique volontariste vise à d'augmenter la part des élèves boursiers au sein des CPGE : en 2009, 25 % des élèves intégrés seront boursiers du supérieur, en 2010, 30 %.

Favoriser la mixité sociale

L'expérimentation de la mixité scolaire choisie, dite « **busing** », consiste à scolariser, grâce à l'organisation de transports journaliers, des élèves de cours moyen d'une école située dans un quartier de la politique de la ville, dans une autre, située dans un quartier plus favorisé.

Afin d'améliorer les conditions d'apprentissage et de renforcer la mixité sociale, la mesure de fermeture des collèges les plus dégradés sera engagée en 2009-2010 dans les quartiers qui relèvent du programme de rénovation urbaine. Ces projets bénéficieront de subventions de l'État.

Renforcer l'équité dans l'accès aux stages

En 2009-2010, chaque académie proposera une **banque de stages** aux collégiens de troisième, aux lycéens et aux étudiants des sections de techniciens supérieurs. Elle permettra aux élèves de mieux choisir leur orientation et de favoriser l'insertion professionnelle, en luttant contre les discriminations.

**LA SCOLARISATION
DES ELEVES HANDICAPES**

Améliorer la scolarisation des élèves handicapés

175 000 élèves handicapés ont été scolarisés en milieu ordinaire en 2008-2009, soit une augmentation de plus de 30 % en 4 ans. À la rentrée, l'effort est poursuivi pour assurer la réussite de leur parcours de formation.

Information et aide aux familles

Plateforme téléphonique Aide Handicap École (0810 55 55 00)

Depuis 2007, Aide Handicap École répond aux questions des parents et les oriente dans leurs démarches, en lien avec les services académiques. Depuis le 24 août, la plateforme téléphonique est opérationnelle pour la rentrée 2009.

Transcription des programmes en braille

Les programmes de l'école primaire viennent d'être transcrits en braille et sont disponibles dès la rentrée dans chaque département. Pour plus d'informations, Aide Handicap École répond.

Poursuite des parcours de formation

2000 UPI en 2010

Le plan de développement des unités pédagogiques d'intégration (UPI) se poursuit. A la rentrée, création de 200 nouvelles UPI avec priorité sur des ouvertures en lycées professionnels, en cohérence avec la carte des formations professionnelles.

Unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux

L'articulation entre les établissements scolaires et les établissements sanitaires ou médico-sociaux est renforcée pour assurer des parcours de qualité. Une campagne d'examen systématique de toutes les conventions existantes ou à créer sera amorcée dès la rentrée.

Dispositions relatives aux jeunes sourds

Après ceux de l'école primaire en 2008, les programmes de langue des signes française (LSF) entrent en application à la rentrée 2009 dans les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'enseignement de LSF s'adresse aux élèves sourds ayant fait le choix d'un mode de communication bilingue, deux heures par semaine. Un enseignement « grands débutants » peut aussi être proposé dans certains lycées.

Des pôles ressources doivent voir le jour dans les académies.

Aménagements des examens et évaluations

Des dispositions particulières permettent aux élèves handicapés de se présenter dans des conditions aménagées à tous les examens et concours organisés par l'Éducation nationale. Dès que c'est nécessaire, chaque situation particulière est examinée avec le plus grand soin, sans jamais nuire à l'équité et à l'égalité des chances entre les candidats.

Pour les évaluations nationales de C.E.1 et C.M.2, le protocole est adapté : des livrets en braille et en gros caractères, pour les élèves dyspraxiques ou handicapés moteur, sont mis à disposition dans toutes les académies.

- 174 673 élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire (2008-2009)
- 133 828 élèves en 2004-2005. Prévisions rentrée 2009 : plus de 180 000 élèves
- 4 060 classes d'intégration scolaire (CLIS) scolarisent 40 554 élèves
- 1 548 unités d'intégration scolaire (UPI) scolarisent 14 494 élèves
- 1 009 UPI en 2006 ; 1 239 en 2007
- 17 186 emplois consacrés aux missions d'auxiliaires de vie scolaire (AVSi) pour assurer l'accompagnement de 43 531 élèves (mars 2009)
- 12 720 postes d'enseignants spécialisés mobilisés pour la scolarisation des élèves handicapés (2008-2009). Parmi eux, 1307 enseignants référents

L'accompagnement des élèves handicapés : formation et avenir

44 879 élèves handicapés bénéficient d'un accompagnement individuel (juin 2009) grâce à 9 854 emplois d'assistants d'éducation qui avec 7 932 emplois de vie scolaire forment un ensemble de 17 786 emplois mobilisés sur les fonctions d'AVS-i. Avec les 2 095 emplois d'assistants d'éducation chargés de l'accompagnement collectif (AVS-CO), l'ensemble constitue un potentiel de 19 881 emplois mobilisés.

Formation des personnels

Les personnels (assistants d'éducation ou personnels recrutés sur contrat aidé ou emplois de vie scolaire) assurant des missions d'auxiliaires de vie scolaire à titre individuel (AVS-i) reçoivent une formation générale de 60 heures durant leur première année d'exercice.

Cette formation est assurée par le ministère de l'Education nationale avec l'appui des grandes associations nationales de parents d'enfants handicapés (convention du 17 septembre 2007).

Le cahier des charges des plans de formation fixe des compétences liées aux caractéristiques particulières des fonctions confiées.

35 % des personnels concernés étaient en attente de formation en 2007 ; 5 % en 2008.

Suivi des personnels

Un suivi personnalisé est assuré à ces personnels (circulaire du 24 juillet 2008) afin qu'ils accèdent, à l'issue de leur contrat, à une qualification leur permettant de se réinsérer dans un emploi stable et durable. Diverses modalités peuvent leur être proposées : validation des acquis de l'expérience, attestation de compétences, accès à une formation qualifiante en fin de contrat. Elles sont mises en œuvre aussi bien par les services déconcentrés de l'Education nationale que par les services publics locaux de l'Emploi.

Rentrée 2009

Les personnels en fin de contrat, ayant acquis des compétences spécifiques dans l'accompagnement d'élèves handicapés, pourront bénéficier des récentes dispositions législatives leur permettant d'être recrutés, lorsque la continuité de l'accompagnement est nécessaire à l'élève en raison de la nature particulière de son handicap, par une association ou un groupement d'associations ayant conclu une convention avec le ministère de l'Education nationale.

Dans le cadre du plan d'ouverture de 200 U.P.I. par an, une mesure nouvelle de création de 166 emplois d'AVS-CO dans les établissements publics, et de 34 emplois dans l'enseignement privé, est inscrite dans la loi de finances et prendra effet à cette rentrée. L'effort portera en priorité sur des ouvertures en lycées professionnels, dans le cadre d'une offre de formation élaborée en cohérence avec la carte des formations professionnelles et en lien avec les services de soins ou d'accompagnement.

La rentrée 2009 verra le recrutement de 30 IEN supplémentaires, chargés de l'ASH

A la rentrée 2009, 30 inspecteurs de l'Education nationale (IEN), chargés de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH), sont recrutés auprès des 30 recteurs d'académie. Ils seront chargés de coordonner toutes les actions mises en œuvre dans leur académie en faveur des élèves handicapés et des personnels.

Formation des enseignants spécialisés

La formation initiale et continue permet aux enseignants l'acquisition de toutes les compétences indispensables à la réussite des élèves auxquels ils dispensent leur enseignement. Par la dimension spécialisée de cette formation, les enseignants sont en mesure d'assurer les conditions de réussite des parcours scolaires des élèves handicapés.

Les enseignants spécialisés

L'augmentation du nombre d'élèves handicapés scolarisés au sein des écoles et des établissements scolaires s'accompagne d'un effort important concernant la spécialisation des enseignants.

Si à la rentrée 2007, 12 241 postes d'enseignants spécialisés étaient mobilisés pour la scolarisation des élèves handicapés, ils étaient **plus de 12 719 à la rentrée 2008, soit une augmentation de 478 postes (+3.9%)**.

En prévision de la rentrée 2009, le nombre d'enseignants formés à une spécialisation est augmenté de 10% par rapport à l'année précédente.

En complément de cette formation de spécialisation, 25 actions nationales de formation permettent à près de 600 enseignants spécialisés de recevoir une formation complémentaire dans des domaines spécifiques comme la langue des signes française (LSF) ou la scolarisation des enfants autistes, par exemple.

Appui et aide aux enseignants

La scolarisation en milieu ordinaire des élèves handicapés est une priorité : l'appui et l'aide à tous les enseignants qui les accueillent dans les classes des écoles, collèges ou lycées sont renforcés.

Dans le premier degré, une nouvelle circulaire actualise et précise le rôle des enseignants spécialisés exerçant dans des classes d'intégration scolaire (CLIS). Elle insiste sur les notions d'inclusion des élèves dans l'école et offre aux enseignants des possibilités nouvelles en matière de formation et de concertation, notamment avec les services de soin.

Dans le second degré, les professeurs titulaires d'un diplôme spécialisé, le 2CA-SH, peuvent exercer sur la base du volontariat la fonction de professeur ressource de l'établissement afin d'apporter à leurs collègues non spécialisés l'aide et l'appui de proximité nécessaires.

LA REFORME DU RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Le recrutement des enseignants et des personnels d'éducation au niveau du master

En élevant au niveau master la formation initiale des personnels d'éducation (enseignants et conseillers principaux d'éducation), la réforme du recrutement a pour but de reconnaître le haut niveau de qualification nécessaire à l'exercice des métiers de l'éducation. Elle s'accompagnera d'une revalorisation des carrières.

Les points-clefs de la réforme, applicables à tous les statuts enseignants des premier et second degrés ainsi qu'aux conseillers principaux d'éducation (CPE)

1- Le recrutement au niveau master devient progressivement la norme pour les concours externes, les concours internes et les détachements dans les corps enseignants.

La seule exception concerne les corps pour lesquels des modalités d'accès spécifiques doivent être maintenues compte tenu des disciplines enseignées : c'est le cas pour les professeurs certifiés recrutés par le biais du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) et pour les professeurs de lycée professionnel (PLP) qui n'enseignent pas dans les disciplines générales (français, histoire-géographie, mathématiques...).

Sauf pour l'agrégation (qui exigera la détention d'un master dès l'inscription au concours), les candidats aux autres concours devront simplement être inscrits en master 2 (M2) pour pouvoir s'inscrire, mais pour être définitivement admis, ils devront justifier de la validation du M2. Les conditions d'inscription au concours (être inscrits en M2 ou équivalent) sont donc dissociées des conditions de nomination (avoir validé un M2 ou équivalent), permettant ainsi aux étudiants de se présenter aux concours tout en poursuivant leurs études. **Ainsi, un éventuel échec au concours ne sera plus synonyme d'année perdue, les étudiants pouvant être diplômés de M2 au terme de l'année universitaire.**

Contrairement à la situation actuelle, les deux années de master permettront aux étudiants de découvrir le métier d'enseignant avant de s'inscrire aux concours. En effet, dès l'année de M1, les étudiants auront la possibilité, dans le cadre de leur scolarité, d'effectuer des stages d'observation dans des classes en école, collège, ou lycée. En M2, ils pourront effectuer des stages de pratique accompagnée ou des stages en responsabilité. Les stages en responsabilité seront rémunérés à hauteur de 3 000 € par an.

Les étudiants admis aux concours effectueront ensuite une année de stage se déroulant en responsabilité dans un établissement scolaire ou dans une école. Ce stage comprendra une formation constituée d'un tutorat et d'une formation à l'université, ainsi que, le cas échéant, d'autres actions d'accompagnement.

Au final, entre les deux années de master et l'année de stage, **les nouveaux enseignants auront bénéficié, au moment de leur titularisation, d'un temps de formation supérieur à celui dont leurs collègues bénéficient aujourd'hui.**

Par ailleurs, 12 000 bourses sont prévues pour aider financièrement les étudiants issus de milieu modeste à suivre les formations universitaires préparant aux métiers de l'éducation.

2- Des mesures transitoires sont prévues pour assurer la progressivité de la mise en application des nouvelles conditions de recrutement et pour prendre en compte certaines situations antérieures.

Ainsi, à la session 2010, pourront concourir et être admis sans avoir à détenir de master notamment les candidats qui se seront présentés aux épreuves d'admissibilité en 2009 ou bien ceux qui sont titulaires d'un M1 ou équivalent, ou bien encore (sauf pour l'agrégation) ceux qui seront inscrits à la rentrée 2009 en M1 ou équivalent (1^{ère} année d'IUFM, préparation aux concours...), à condition que cette année soit validée.

S'agissant des concours internes, les conditions resteront inchangées jusqu'à la session 2015 incluse pour les personnes ayant déjà été recrutées au moment de la parution du décret. Ces personnes auront donc six sessions pour se présenter, sans justifier de la détention d'un master.

**LES CHIFFRES CLES
DE L'EDUCATION NATIONALE**

Les chiffres de la rentrée scolaire 2009

Budget 2009 de l'Education nationale

59,9 milliards d'euros (source : mission enseignement scolaire, LFI 2009)

Effectifs (public et privé)

- **Elèves :**
Premier degré : 6 643 600 (RERS 2009)
Second degré : 5 339 700 (RERS 2009)
- **Enseignants :** 856 900 (RERS 2009 - janvier 2009)
Premier degré: 367 900 instituteurs et professeurs des écoles
Second degré: 489 000 professeurs

Etablissements scolaires (public et privé)

- 54 875 écoles
- 7 031 collèges
- 1 672 lycées professionnels
- 2 630 lycées

Les « plus » de la rentrée 2009

Soutien et réussite scolaire

- **Aide personnalisée à l'école primaire en 2008/2009 :**
1 091 000 élèves, soit 1 élève sur 5
- **Stages de remise à niveau en CM1/ CM2 :**
38 940 stages (printemps et été 2009)
39 300 enseignants volontaires
214 290 élèves concernés
- **Accompagnement éducatif après la classe :**
Etablissements engagés :
5 104 collèges publics
725 434 collégiens, soit 30% des effectifs
1 119 collèges privés

Ecoles élémentaires de l'éducation prioritaire :
2 640 écoles
147 014 élèves, soit 25% des effectifs

- **Dispositif expérimental de réussite scolaire au lycée (200 lycées) :**
23 000 élèves accompagnés tout au long de l'année, soit 16% des effectifs
37 000 stages pendant les vacances
- **Stages d'anglais au lycée :**
30 000 stages effectués pendant les vacances scolaires

Education prioritaire et dynamique espoir banlieue

- **Réseau « ambition réussite » :**
254 collèges, 1710 écoles
- **Volet éducation dynamique espoir banlieue :**
30 sites d'excellence avec des dimensions linguistiques, artistiques et culturelles
74 000 élèves de terminale LGT candidats à une CPGE en juillet en 2009, soit 16,8% des effectifs (en 2008, 15,1% des effectifs)

Enseignement professionnel

703 090 élèves scolarisés en lycée professionnel, soit 1/3 des jeunes à la sortie du collège
561 lycées professionnels labellisés « lycées des métiers », objectif : 800 en 2010



Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr

education.gouv.fr